

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 030-213000284-20230405-2023_04_054-DE

S²LO

Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2023-04-054
Séance du 05 avril 2023

Objet : subventions annuelles de fonctionnement aux associations sportives pour l'année 2023

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
22	7	4

VOTE	Contre : 0
A l'unanimité	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 05 avril à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 27 mars 2023.

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michèle **FOND-THURIAL**, Michel **CEGIELSKI**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Philippe **BERTHOMIEU**, Justine **ROUQUAIROL**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Christian **SUAU**, Raymond **MASSE**, Sylvain **HILLE**, Ali **Ouatizerga**, Michel **SELLENS**, Claude **ROUX**, Alain **POMMIER**, Olivier **WIRY**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Monique **GRAZIANO-BAYLE** procuration à C.BAUME, Sandrine **ANGLEZAN** procuration à M.FOND-THURIAL, Carine **BOISSEL** procuration à S.HILLE, Nicole **SAGE** procuration à P.BERTHOMIEU, Catherine **HERBET** procuration à R.MASSE, **FOURNIER** Marilyne procuration à J. OBID, Pascale **BORDES** procuration à A. POMMIER

Conseillers municipaux absents : Mourad **ABADLI**, Fatiha **EL KHOTRI**, Thierry **VINCENT**, Audrey **BLANCHER**

Secrétaire de séance : Michel SELLENS

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 030-213000284-20230405-2023_04_054-DE

Objet : subventions annuelles de fonctionnement aux associations sportives pour l'année 2023

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1611-4,

Considérant que la ville de Bagnols-sur-Cèze travaille en partenariat avec le monde associatif. Elle souhaite leur permettre de réaliser des missions d'intérêt général en les aidant de diverses manières,

Considérant que les associations ont rempli un dossier de demande de subvention de fonctionnement, justifiant leur mission d'intérêt général,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des affaires citoyennes, de la culture, des festivités et de la cohésion éducative, sociale et sportive ainsi qu'à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 22 mars 2023,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à verser les subventions annuelles de fonctionnement pour l'année 2023 aux associations sportives suivantes :

Association	Montant
AIKIDO	1 900 €
AAPPMA RHONE CEZE PECHE	300 €
BM-ATHLETISME	3 100 €
BADMINTON	800 €
BASKET BALL ASCC	3 000 €
BMSTT TENNIS DE TABLE	2 300 €
BOXE & CULTURE	1 400 €
BRIDGE CLUB	600 €
CANOE KAYAK	1 050 €
CLUB RANDONNEE BAGNOLS ESCAPADE	150 €
CYCLOTOURISME	720 €
DYNAMIC DANSE SPORTIVE	400 €
ECHIQUEIR BAGNOLAIS	300 €
ESPACE DANSE ET SPORT	650 €
FOURMIS VERTES	200 €
GYMNASTIQUE ACBM	200 €
GYMNASTIQUE LA ROSE BLEUE	3 000€
BBSA (HAMELINES (COHRB))	600 €
HAND-BALL GARD RHODANIEN	90 000€
INDALO MUAY THAI	300 €
JUDO CLUB BAGNOLAIS	1 900 €
JUDO TAISO CLUB BAGNOLAIS	750 €
MINI FLOTTE GARDOISE	250 €
MOTO CLUB BAGNOLAIS	350 €

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 030-213000284-20230405-2023_04_054-DE

SLOW

OFFICE DU SPORT BAGNOLAIS	1 500 €
CLUB MOUCHE BAGNOLAIS	150 €
PETANQUE ATOMIQUE BAGNOLAISE	1 900 €
RADIO MODELISMEACBM	450 €
RANDONNEE (Chamois des garrigues)	250 €
RUGBY CLUB BAGNOLS/MARCOULE	16 000 €
SKI CLUB ASCC	900 €
SOBM NATATION	6 600 €
SPELEO CLUB ASCC	450 €
SPORTS SOUS MARIN SUB ATOME	600 €
STE CHASSE SAINT HUBERT	600 €
TENNIS T3CBM	2 600 €
TENNIS CLUB LES ROQUETTES	2 600 €
UNION BOULISTE BAGNOLAISE	1 700 €
ASS B, VENTADOUR	500 €
ASS LE BOSQUET	600 €
ASS LYCEE ALBERT EINSTEIN	900 €
VELO CLUB 3C	150 €
VOLLEY BALL ASCC	100 €
ASGBM (ass sportive Golf Bagnols Marcoule)	150 €
FOOTBALL CLUB BAGNOLS ESCANAUX	100 €
KARATE DO SHOTOKAN NIHON TAI JITSU	300 €
ASBM VOILE	100 €
Montant Total accordé	153 420 €

- de prélever ses dépenses sur le compte n° « 0404-6574-040 » du budget en cours.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 05 avril 2023.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt électronique en Préfecture

Le Maire

Jean-Yves CHAPELET

Le 11 3 AVR. 2023

et publié le 11 3 AVR. 2023



La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr